

At 12:06 o'clock, p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, SEPTEMBER 28, 1989

(2)

The Special Committee on the Review of the Canadian Security Intelligence Service Act and the Security Offences Act met in camera at 11:12 o'clock a.m., this day, in Room 307 West Block, the Chairman, Blaine Thacker presiding.

Members of the Committee present: John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, John Nunziata and Blaine Thacker.

In attendance: From the Library of Parliament: Philip Rosen, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, June 27, 1989. (*See Minutes of Proceedings for Tuesday, September 26, 1989.*)

ORDERED,—That, except as otherwise ordered, one transcript only of all *in camera* meetings be produced, to be kept in the Committee Clerk's office for consultation there; and that when the Committee ceases to exist, all such transcripts be destroyed.

ORDERED,—That the Chairman issue a press release announcing the Committee's activities and inviting the public to make written submissions; that the Clerk distribute the press release to Canadian media outlets on a broad basis; and that the Chairman be authorized to spend up to \$1,000 for these purposes.

At 1:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Donald G. Reid

Clerk of the Committee

À 12 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 28 SEPTEMBRE 1989

(2)

Le Comité spécial d'examen de la Loi constituant le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité se réunit à huis clos aujourd'hui à 11 h 12, dans la salle 307 de l'Édifice de l'ouest sous la présidence de Blaine Thacker (*président*).

Membres du Comité présents: John Brewin, Bob Horner, Derek Lee, John Nunziata et Blaine Thacker.

Aussi présent: De la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, attaché de recherche.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 juin 1989. (*Voir les Procès-verbaux du mardi 26 septembre 1989.*)

IL EST ORDONNÉ,—Que, sauf avis contraire, une seule transcription des réunions à huis clos soit produite et qu'elle soit conservée pour consultation au bureau du greffier; et qu'au moment où le Comité cessera d'exister, toutes ces transcriptions soient détruites.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président publie un communiqué faisant part des activités du Comité et invitant le public à soumettre des mémoires; que le Comité distribue le communiqué à l'ensemble des médias canadiens; et que le président soit autorisé à dépenser 1,000\$ à ces fins.

À 13 h 00, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Donald G. Reid